



RAPPORT

ORIENTATIONS
BUDGETAIRES
2019

Conseil Municipal du 18 mars 2019

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

INTRODUCTION

Prévu par le CGCT introduit par la loi du 06/12/1992, le débat sur les orientations budgétaires a vocation d'éclaircir les documents budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la commune.

Etape importante dans la préparation du budget, il n'engendre aucune décision mais principalement une information, l'exécutif demeurant entièrement libre des suites à réserver à la préparation du budget.

Le débat s'appuie sur le présent rapport qui vise à donner à l'assemblée délibérante les informations relatives au contexte budget et financier, aux investissements projetés et aux évolutions envisagées en matière de dépenses et recettes.

Les dispositifs de la loi « finances » 2019 étant connus, l'année 2018 a été marquée sur le plan des lois de finances par deux faits importants :

- La mise en place des contrats financiers Etat-Collectivité, pour l'ensemble des collectivités territoriales dont la dépense de fonctionnement dépasse 60 M€/an (soit 322 villes)
- La suppression de la taxe d'habitation pour 80 % de contribuables.

Le projet de Loi de Finances 2019 pour sa part ne comporte pas d'évolution majeure en matière de finances locales, que ce soit sur le plan des relations Etat-Collectivité Locale (excepté une réforme attendue de la DGF intercommunal) ou bien sur le plan de la fiscalité locale.

Pour autant, il est utile de relever que la Cour des Comptes dans son rapport sur les finances locales s'inquiète de ce que la nouvelle contractualisation financière ne soit pas suffisamment « contraignante » pour « forcer » les CT à réduire leur niveau de dépenses et prône pour cela le retour à la baisse du concours financier de l'Etat.

Malgré une pause de deux ans de la baisse de dotations d'Etat aux collectivités locales, il apparaît donc toujours nécessaire d'observer une certaine prudence dans l'élaboration des budgets à venir, en raison d'une pression constante et incertaine des Institutions Nationales sur les finances locales.

Dans ce contexte, les orientations budgétaires 2019 de la commune porteraient sur les axes suivants :

- La poursuite de la politique de non augmentation des taux d'impôt ;
- La contribution de l'ensemble des services municipaux à la maîtrise des charges générales ;
- Le maintien voire l'accroissement des services rendus à la population (piscine, polyèdre,...) ;
- Le maintien de l'autofinancement à un niveau permettant l'investissement public ;
- La nécessaire prise en compte du contentieux Cdc-Commune Bernos-Beaulac dans l'état du transfert des charges de l'action sociale.

C'est donc dans un contexte difficile, incertain que la commune de Bazas doit parvenir à garantir un service public de qualité à ses administrés, assurer un développement équilibré et réfléchi de la commune, tout en continuant à prendre les mesures lui permettant d'équilibrer une situation financière saine et pérenne.

I – LE CONTEXTE NATIONAL

La LFI (Loi des Finances) pour 2018, premier document du quinquennat a constitué la 1^{ère} annuité du Projet de Loi de Programmation des finances publiques (LPFP) pour 2018 – 2022.

La LFI s'inscrit également dans une perspective d'amélioration de la situation économique française avec une croissance de PIB de 1,7 (contre 0,8 de 2012-2016).

Toutefois, le « contrecoup » de la croissance vigoureuse de 2017 (baisse de la consommation des ménages...) n'a pas permis pour 2018 d'atteindre les prévisions de croissance initiale.

Une croissance escomptée plus faible empêche la France de tenir son objectif de 2,3 % du déficit public en 2018.

Pour 2019, la LPFP prévoit un déficit de 2,8 %, dû notamment à la transformation du CICE en réduction des cotisations patronales et la prise en compte des dernières mesures consécutives aux revendications des manifestations sociales.

Pour rappel, la dette publique de la France est aujourd'hui établie à 2.323 M€ soit 98.6 % PIB. Le Gouvernement prévoit que ce taux baisse de 6 points d'ici 2022.

Les grandes lignes de la LFI 2019 sont :

- Hausse du pouvoir d'achat : suppression de la 2^{ème} tranche de la TH pour 80 % des contribuables, baisse des cotisations chômage et maladie, exonération des HS de cotisations sociales en septembre 2019
- Travail : 2,5 M€ seront investis pour traiter les causes du chômage (9 % de DE en 2018) ; les entreprises bénéficieront de la transformation du CICE en allègement de charges, poursuite de la baisse de l'impôt sur les sociétés, et simplification de la fiscalité par la suppression d'une vingtaine de taxe.
- Protection : revalorisation du minimum vieillesse, de l'AAH et des moyens alloués aux armées, la justice.

Un effort budgétaire important sera porté sur l'Education (860 M€ hausse du budget malgré la suppression de 1800 postes), la recherche, la transition écologique (« grand plan d'investissement du Gouvernement »), la transformation en profondeur de l'action publique (réforme de l'audio-visuel, un nouveau service public de l'emploi, la baisse des effectifs de l'Etat : -50000 d'ici 2022).

A noter que pour la première fois depuis 2001, la sécurité sociale en 2019 présentera un budget excédentaire de 700 M€.

II – CONSEQUENCES pour les COLLECTIVITES LOCALES

Après une année 2018 qui a vu la mise en place des contrats financiers Etat-Collectivités Locales (concernant les collectivités et EPCI dont les dépenses réelles de fonctionnement sont inférieures à 60 M€ et soumises à un niveau maximum d'évolution de leurs dépenses de 1,2 % par an sur trois ans) et la suppression pour la 1^{ère} partie de la TH de 80 % des contribuables, le projet de Loi de Finances 2019 ne présente pas de bouleversements pour les CT. Les concours financiers de l'Etat sont stables par rapport à 2018. La DGF des communes est maintenue et répartie en fonction des dynamiques de la population et des richesses en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivité et bloc local.

Toutefois, le texte prévoit la même péréquation qu'en 2018.

Les dotations de soutien à l'investissement des communes sont incertaines (hors FCTVA) et prévoit une hausse de FCTVA (fonds de compensation de la TVA), en raison de la reprise de l'investissement local.

Les dispositions fiscales majeures concernant les CL, sont renvoyés au projet de loi dédié (annoncé pour le 1^{er} trim. 2019) qui devrait acter la refonte de la fiscalité locale. Toutefois, le dégrèvement de la 2^{ème} tranche de baisse de la TH (65 %) devrait se poursuivre. La 3^{ème} tranche est prévue pour 2020, l'objectif étant de la supprimer dans son intégralité à l'horizon 2021.

Rappel: la taxe d'habitation représente 37 % des recettes de fonctionnement du budget communal.

En ce qui concerne la compensation pour les communes, l'une des pistes serait un transfert vers les communes de la part de la taxe foncière sur le bâti actuellement allouée au Département et intercommunalités, ou transfert d'une fraction de la CSG. Par ailleurs, la baisse des contrats aidés se poursuit.

A moyen terme, le resserrement probable de la contrainte financière de l'Etat invite pour 2019 à la prudence et à la recherche de nouvelles sources de financement.

En conséquence, pour les collectivités, il est nécessaire de trouver des marges de manœuvres, un effort particulier doit être consenti en fonctionnement tant pour réduire la dépense que pour trouver d'autres modes de financement, tout en tenant compte des besoins de financement en progression naturelle.

III – LE CONTEXTE FINANCIER DU BUDGET 2018

a) Situation financière de l'exercice 2018

Les résultats du CA 2018 ont fait l'objet d'une présentation et d'un vote en Conseil Municipal du 11 février 2019.

La commune a ainsi réalisé un volume global de dépenses 6 116 561 €, décomposées comme suit :

Section de fonctionnement	2018	<i>Pour mémoire 2017</i>
DEPENSES	4 180 526 €	4 180 826 €
RECETTES	4 355 098 €	4 711 334 €
Section d'investissement		
DEPENSES	2 036 034 €	2 232 080 €
RECETTES	1 775 259 €	2 539 738 €
Restes à réaliser	-297 423 €	-695 252 €

Le résultat de fonctionnement couvre l'annuité de la dette d'un montant de 491 867 €.

Le résultat cumulé de fonctionnement, compte tenu de la comptabilisation de l'excédent 2017 reporté de 870 478 € est d'un montant de 1 045 073 €.

Le besoin de financement en investissement est établi d'un montant de 297 423 €.

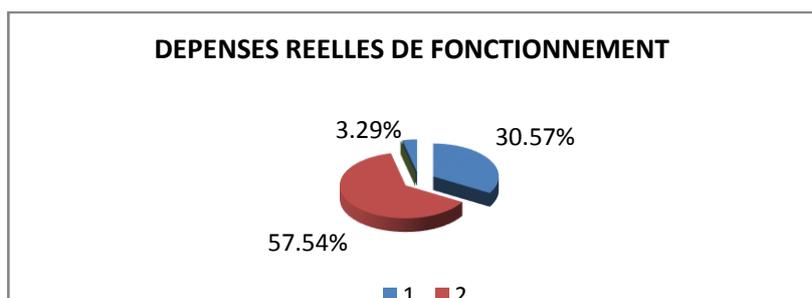
Le résultat d'investissement 2018 reste excédentaire pour la 2^{ème} année, sans recours à l'emprunt, arrêté au montant de 78 404 € (annexe : affectation résultats).

Le résultat net des deux sections cumulés après affectation est pour 2018 d'un montant de 826 055 €, à l'identique de 2017 :

- Sans augmentation de la fiscalité en 2018
- Sans recours à l'emprunt couvrant l'annuité d'emprunt, ayant permis la réalisation d'opérations d'investissement importants (piscine, PIEN,...) inscrits au PPI (initié en 2016 pour la période 2016-2020)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	Ratios de structure en % des charges
011	Charges générales	1 186 231.42 €	30.57%
012	Charges de personnel	2 253 033.07 €	57.54%
103	Atténuation de charges	-19 959.75 €	
65	subvention versées	127 679.93 €	3.29%
65	contingents	86 152.97 €	2.28%
65	autres dépenses	143 101.24 €	3.79%
TOTAL DES DEPENSES COURANTES		3 776 238.88 €	91.40%
66	Charges financières	104 308.47 €	2.69%
67	Charges exceptionnelles	90.00 €	0.00%
TOTAL DES DEPENSES REELLES		3 880 637.35 €	100.00%
042	Dotations amortissement	279 936.00 €	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		279 936.00 €	
TOTAL DES DEPENSES 2018		4 160 573.35 €	



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018

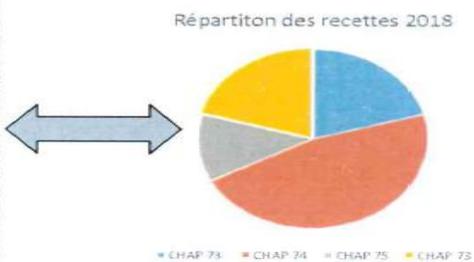
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	Ratios de structures en % des Produits
70	Pdts des services	254 146.75 €	5.86%
73	Impôts	2 485 595.07 €	47.75%
74	Dotations/suvb	1 130 805.94 €	26.08%
75	Prdts gestion courante	297 630.10 €	6.87%
TOTAL DES RECETTES COURANTES		4 168 177.86 €	96.15%
76	Pdts financiers	2 415.08 €	
77	Pdts exceptionnels	21 740.59 €	
TOTAL DE RECETTES REELLES		4 192 333.53 €	
42	Immobilisations corporelles (TRD)	142 804.58 €	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		142 804.58 €	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		4 335 138.11 €	
EXCEDENT REPORTE 2017		870 478.60 €	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018		5 205 616.71 €	

Recettes de Fonctionnement 2018



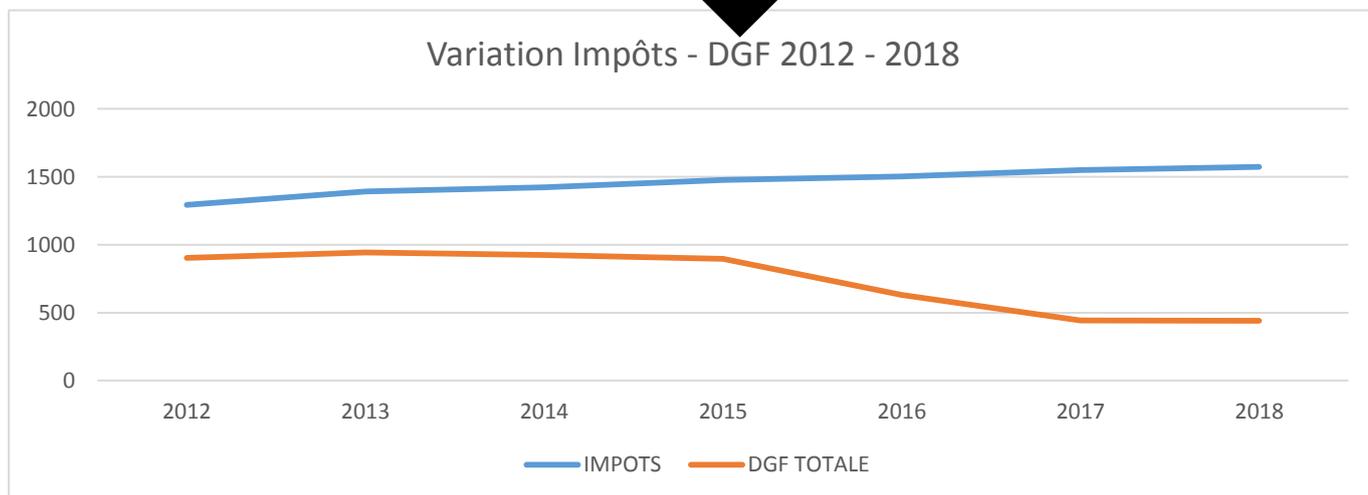
DETAIL DES PRINCIPAUX CHAPITRES DE RECETTES REELES DE FONCTIONNEMENT

DETAIL DU CHAPITRE IMPOTS R 73	MONTANT
Taxes habitation/Foncière	1 573 604.00 €
Attribution de compensation	556 595.00 €
Autres impôts	355 396.00 €
TOTAL DU CHAPITRE 73	2 485 595.00 €
DETAIL DU CHAPITRE DOTATION/SUBVENTION R74	MONTANT
DGF	439 141.00 €
DSR	417 428.00 €
DNP	20 533.00 €
TOTAL DGF	877 102.00 €
Autres Communes	70 030.00 €
Autres organismes (caf/Msa)	21 750.00 €
Compensation au titre des exonérations	81 124.00 €
Autres compensations (TYAP,)	8 989.00 €
Divers recettes	71 810.00 €
TOTAL DU CHAPITRE DOTATION R 74	1 130 805.00 €
DETAIL DU CHAPITRE AUTRES PDTS DE GESTION R75	MONTANT
Revenus des immeubles	97 230.00 €
Reversements excédent Régies Municipales	200 400.00 €
TOTAL DU CHAPITRE R75	297 630.00 €



Evolution des Recettes Impôts et DGF 2012 à 2015 en Milliers d'Euros/Habitants/Moyenne de la strate

	En Milliers d'Euros							En Euros/Habitant						
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
IMPOTS	1294	1393	1423	1478	1502	1550	1573	263	280	283	294	298	307	312
DGF TOTALE	903	943	924	897	869	890	876	183	189	184	178	172	176	173
<i>Dont</i>														
<i>DGF</i>	688	691	658	575	488	443	439	139	138	131	114	96	87	87



b) La section de FONCTIONNEMENT

1 – Les DEPENSES de fonctionnement :

De manière générale, les dépenses de la commune sont stables en comparaison à 2017, tout en tenant compte de la mise en place de services nouveaux (piscine et PIEN) et la progression logique et naturelle d'autres services municipaux (service à la population avec la gestion des passeports)

Les principales charges sont les suivantes :

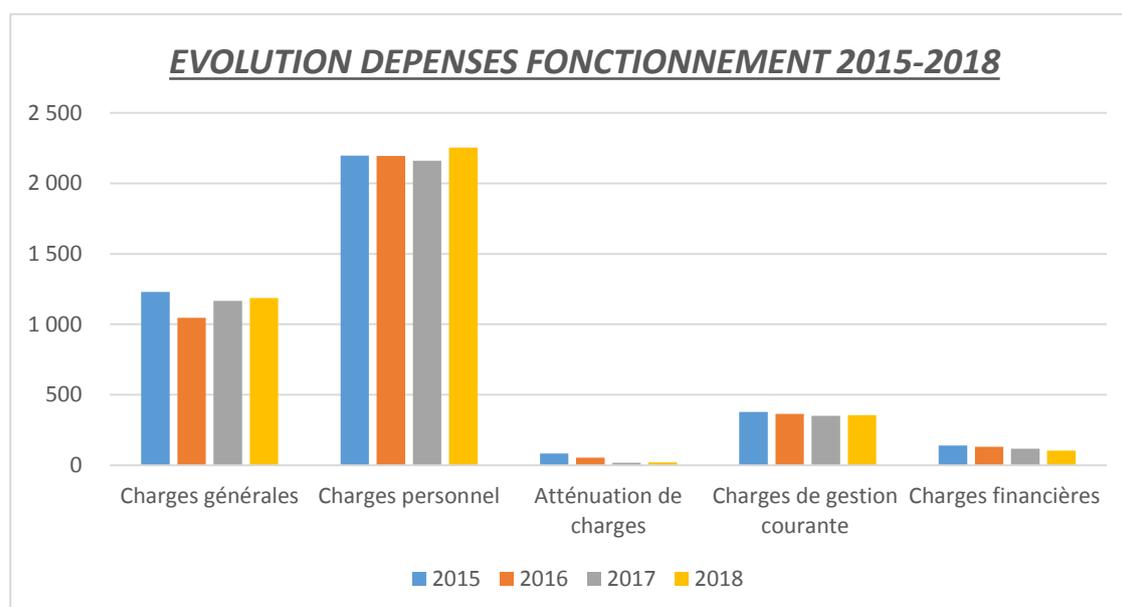
- Charges de personnel, (salaires, cotisations, assurances, ...)
- Charges générales des différents services municipaux (école, technique, sport, culture, police, service population, action sociale, manifestations) ;
- Dotation aux amortissements ;
- Charges financières (intérêt d'emprunt, ICNE, ...)
- Provisions (sinistres, contentieux, CLECT)

A noter : le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement représente des valeurs proches à 95 % des prévisions budgétaires. Cet indicateur permet d'évaluer la justesse des provisions budgétaires initiales et la maîtrise des dépenses opérées sur l'exercice.

Evolution des dépenses de fonctionnement :

Evolution des Dépenses de fonctionnement de 2015 - 2018

	2015	2016	2017	2018	Variation 2015/2018	Variation n-1
Charges générales	1 230	1 047	1 165	1 186	-3.58%	1.80%
Charges personnel	2 197	2 194	2 160	2 253	2.55%	4.31%
Atténuation de charges	83	55	17	19	-77.11%	11.76%
Charges de gestion courante	377	365	350	356	-5.57%	1.71%
Charges financières	140	131	117	104	-25.71%	-11.11%



➤ Evolution des effectifs

Les charges de personnel intègrent l'évolution du GVT (glissement vieillesse technicité), les avancements d'échelon, la revalorisation des cotisations retraite, CSG, et la mise en place du RIFSEEP/PPCR :

2017		2018		2019			
GRADES PAR FILIERES	Nbre	Catégorie	ETP	GRADES PAR FILIERES	Nbre	Catégorie	ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE							
DGS	1	A	1,00	DGS	1	A	1,00
Attaché	2	A	2,00	Attaché	2	A	2,00
Rédacteur principal 1ère classe	1	B	1,00	Rédacteur principal 1ère classe	1	B	1,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	2	C	2,00	Adjoint administratif principal 1ère classe	4	C	3,50
Adjoint administratif principal 2ème classe	2	C	1,50	Adjoint administratif principal 2ème classe	2	C	2,00
Adjoint administratif	2	C	2,00	accompagnement dans l'emploi	1	C	1,00
FILIERE TECHNIQUE							
ingénieur principal	1	A	1,00	ingénieur principal	1	A	1,00
technicien	1	C	1,00	agent de maîtrise	8	C	8,00
agent de maîtrise	2	C	2,00	agent de maîtrise principal	1	C	1,00
adjoint technique principal 1ère classe	8	C	8,00	adjoint technique principal 1ère classe	3	C	2,60
adjoint technique principal 2ème classe	6	C	5,91	adjoint technique principal 2ème classe	9	C	8,16
adjoint technique	15	C	12,63	adjoint technique	9	C	7,20
adjoint du patrimoine	0,5	C	0,50	adjoint du patrimoine Principal 2ème classe	0,5	C	0,50
				accompagnement dans l'emploi	1	C	1,00
FILIERE SPORTIVE							
éducateur APS principal 1ère classe	1	B	1,00	éducateur APS principal 1ère classe	1	B	1,00
FILIERE POLICE							
brigadier chef principal	1	C	1,00	brigadier chef principal	1	C	1,00
garde champêtre chef	1	C	1,00	brigadier	1	C	1,00
FILIERE CULTURELLE							
bibliothécaire territorial	1	A	0,80	bibliothécaire territorial	1	A	1,00
				adjoint du patrimoine principal 2ème classe	0,5	C	0,50
adjoint du patrimoine	0,5	C	0,50	adjoint administratif	1	C	1,00
FILIERE SOCIALE							
ATSEM principal 1ère classe	2	C	2,00	ATSEM principal 1ère classe	6	C	5,04
ATSEM principal 2ème classe	6	C	5,07	ATSEM principal 2ème classe	1	C	1,00
FILIERE ANIMATION							
adjoint animation	3	C	1,17	adjoint animation	2	C	0,94
adjoint animation principal 2ème classe	4	C	1,87	adjoint animation principal 2ème classe	4	C	2,55
Nombre agents collectivité.....	63			Nombre agents collectivité.....	62		
Répartition par catégorie.....		5A-2B-56C		Répartition par catégorie.....		5A-2B-57C	
Nombre ETP.....		54,95		Nombre ETP.....		54,99	

Le principe de parité est atteint (52 %femmes/48% hommes) et la moyenne d'âge est de 47 ans (contre 44 % sur le plan National et 47 % en Gironde), 25 % de l'effectif a une ancienneté supérieure à 15 ans.

➤ Répartition par filière :

Répartition par catégorie Bazas / Département 2018 en %		
	BAZAS	GIRONDE
catégorie A	8	6
Catégorie B	5	8
Catégorie C	88	86

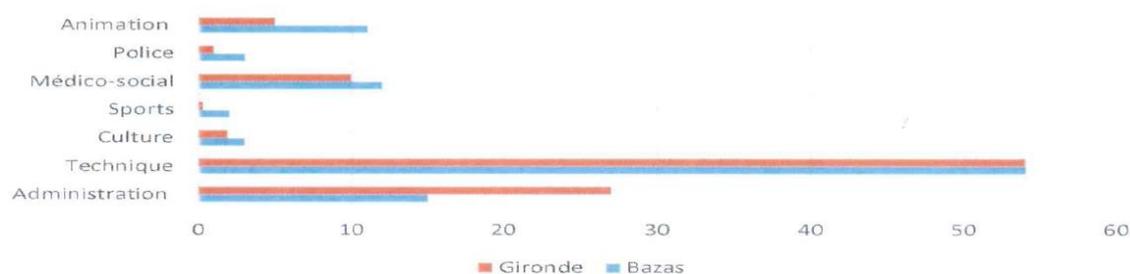
**Répartition par Catégorie Commune -
Département**



➤ Répartition des principaux cadres d'emploi

répartition par filière Commune - Département 2018 en %		
	Bazas	Gironde
Administration	15	27
Technique	54	54
Culture	3	1.9
Sports	2	0.3
Médico-social	12	10
Police	3	1
Animation	11	5

répartition par filière Commune - Département



➤ Temps de travail

72 % des agents communaux titulaires sont à temps complet (69 % en Gironde) et 31 % des contractuels (contre 100 % des agents contractuels de Gironde) à TNC.

➤ La formation

38 agents ont suivi une formation dont 40 % des catégories A, 67 % des catégories B, et 37 % des catégories C, représentant 79 jours de formation, soit 1,2 j/an/agent essentiellement sur les programmes du CNFPT (88 %) pour 11 732 € de cotisations au CNFPT.

A titre de comparaison, en Gironde : 33,5 % des agents girondins ont suivi une formation, représentant une moyenne de 13 jours/an/CL soit 1,3 j/an/agent pour 1 243 819 € de cotisations au CNFPT.

➤ La promotion

On note 29 avancements, promotions ou réussite au concours en 2018 dont

- 8 agents ont bénéficié d'un avancement de grade
- et 21 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon

➤ L'absentéisme

Type absentéisme	Agents titulaires	
	BAZAS	GIRONDE
Maladie ordinaire/AT	6,11 %	3,92 %
Tx absentéisme médical	13,01 %	5,80 %
Tx absentéisme global	13,52 %	6,01 %

En moyenne 28,5 j/agent d'absentéisme « compressible » contre 24 jours pour le Département, et 25,8 jours pour l'échelon national. Cependant, l'impact des arrêts pour longue maladie ou longue durée (arrêts supérieurs à 3 ans) représente 23,5 j/agent/an pour la collectivité et se traduit pour partie par l'augmentation de la masse salariale au titre des remplacements.

NB : les CMO, CLD et CLD ne sont pas couverts par la garantie assurance statutaire. Pour compenser ces dépenses, la collectivité provisionne au chap.022 – dépenses imprévues. L'absentéisme concerne pour partie les agents âgés de + de 50 ans.

➤ Prévention et risques professionnels

Trois assistants de prévention dans la collectivité et un document unique d'évaluation des risques professionnels mis à jour entre 2016 et 2018.

➤ Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents ETP sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % de l'effectif (soit 3 agents), et pour la commune de Bazas, 9 agents sont concernés : 100 % sont titulaires répartis à 90 % sur la catégorie C et 100 % sur le technique.

➤ **Rémunérations - cotisations**

La durée effective de travail est de 36 h hebdomadaires depuis 2008 partiellement annualisé (agent des écoles). Les charges de personnel représentent 53 % de la dépense totale (51 % en 2017). Elles ont augmenté au fait de la hausse de la masse salariale (avancement d'échelon, PPCR, RIFSEEP, caisse de retraite, CGG, GVT), de la refonte des grilles indiciaires, la prise en compte des heures supplémentaires payées mais également le recours aux agents contractuels pour pallier les absences (congrés et arrêt maladie), soit 20 % de la part de la rémunération brute en 2018 et 14 % en 2017).

	2017	2018	%
Rémunération brute annuelle	1 486 175	1 561 710	+ 5
Primes/indemnités	178 528	177 776	-0,5
Heures complémentaires/supplémentaires	1 747	1 185	

Les remplacements ont été assurés pour 14 agents contractuels en 2017 et 28 en 2018, soit 69 contrats en 2017 et ... en 2018.

	2017	2018	%
Nombre agents	14	28	+100
Nombre contrats	69	88	+27
Nombre d'heures	5910	6631	+12
ETP	3,6	4,12	+14

Répartition par SERVICE	2017	2018	Evolution
Administration	0	0	
Ecole	60 %	60 %	
Piscine	0	11 %	+11 %
CTM	5 %	19 %	+280
Contrat aidé	33 %	10 %	-69 %
Divers	2 %	0	

NB : ne sont pas comptabilisés les heures des agents ayant réalisé le recensement de la population 2018.

	Nombre agents		ETP		Traitement CP	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Admin.	17	19	14,9	15,2	727 845	756 286
jeunesse	28	28	21,9	21,9	682 185	660810
travaux	11	11	11,0	11	370 211	383 451
Esp.verts	3	3	3	3	108 266	111 374
Travaux	4	4	4	4	116 734	120 380
sport	1	1	1	1	41 468	41 237
TOTAL	64	66	55,8	56	2 102 633	2 073 538

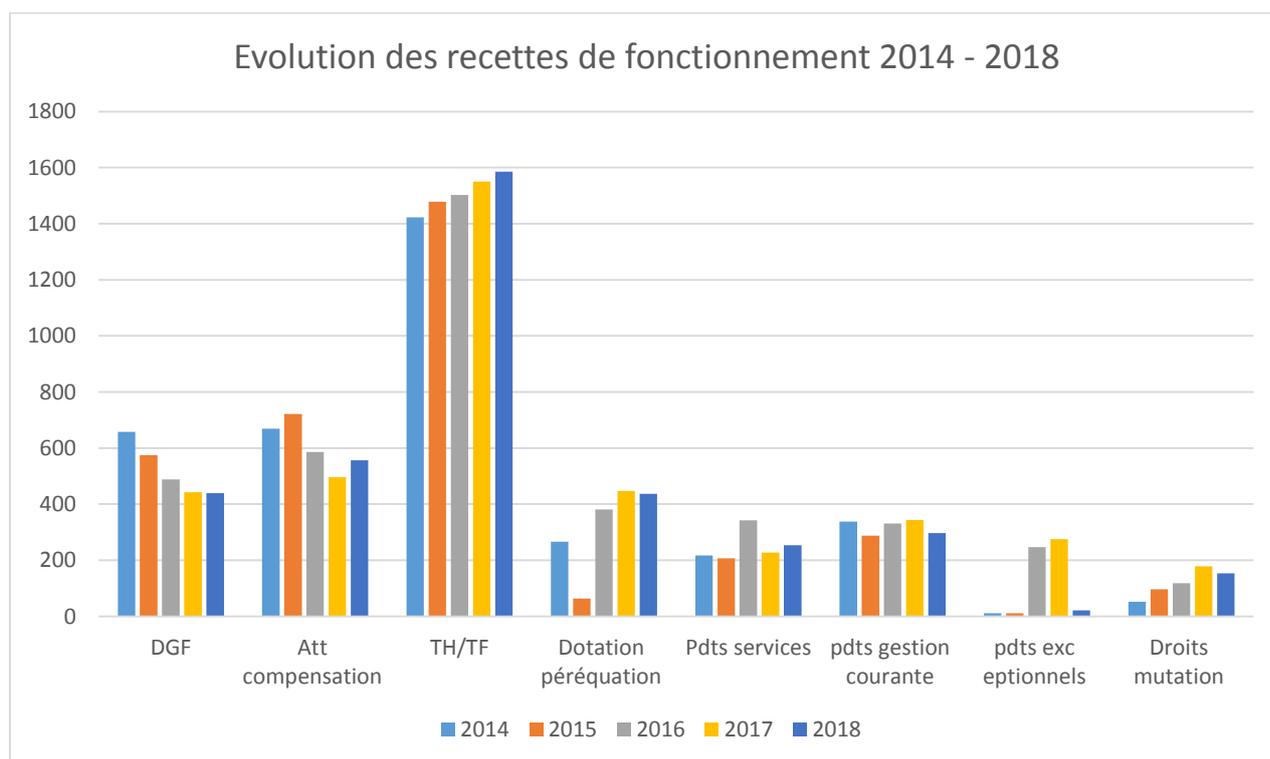
2 – Les RECETTES de fonctionnement :

De façon générale, les recettes varient selon leur nature ; y participent notamment les dispositions prévus par la loi des Finances, l'évolution des tarifications des services rendus à la population, l'augmentation de la base des impôts directs fixés par les services fiscaux, ...

La première étape de la réforme de la taxe d'habitation depuis janvier 2018, les modalités de compensation pour les communes ainsi que le calendrier de reversement ne sont toujours pas établis.

L'évolution des principales recettes :

	2014	2015	2016	2017	2018
DGF	658	575	488	443	439
Attribution de compensation (AC)	669	722	586	496	556
TH/TF	1423	1478	1502	1550	1585
Dotation péréquation	266	64	381	447	437
Produits services	217	207	342	228	254
Produits gestion courante	338	288	331	343	297
Produits exceptionnels	11	11	247	276	21
TADM	52	96	118	178	154



La Dotation Globale de Fonctionnement, principale dotation allouée par l'Etat, n'aura de cesse de diminuer entre 2014 et 2018.

Pour 2019, elle devrait se stabiliser.

Le chapitre des dotations (AC+TH+Péréquation) reste préoccupant compte tenu des mesures nationales et du contentieux CLECT/Cdc/Bernos. Les dotations de péréquation ne compensent plus le gel de la DGF et sont en baisse.

Concernant les produits de services, le montant varie en fonction des tarifications pratiquées et l'utilisation de certains services (cantines, tap,...).

Les impôts et taxes perçues par la commune sont un point d'interrogation, ne bénéficiant de l'augmentation que par le jeu des augmentations des bases locales fixées par l'administration fiscale, avant l'application des taux communaux, lesquels pour rappel, n'ont pas été augmentés en 2018.

De façon générale, force est de constater que les recettes habituelles de fonctionnement (hors produits exceptionnels) tendent à diminuer. De fait, une grande rigueur doit continuer à s'imposer en matière de contrainte de la dépense communale.

Une réflexion devra être menée sur la recherche de nouvelles recettes indirectes (qui fait l'objet d'une convention avec Ecofinances), tout en accordant la priorité à l'hygiène, la sécurité, la formation des agents, l'entretien du patrimoine, et des équipements communaux et l'amélioration de la qualité de vie des bazadais, même si une partie des compétences est désormais à la gestion communautaire.

En 2019, les Bazadais se verront octroyer un dégrèvement de 65 % de leur taxe d'habitation ; cependant, ces sommes seront-elles intégralement compensées pour les communes ?

b) La section d'INVESTISSEMENT

1 – les DEPENSES d'Investissement

Les dépenses d'investissement varient d'une année à l'autre. En 2017, le décalage de certaines opérations (piscine, cathédrale, parking du collège,...) contribue à expliquer les montants inférieurs indiqués au PPI de 2016 et aux prévisions budgétaires et reportées de fait en 2018.

En 2018, les dépenses d'investissement concernées :

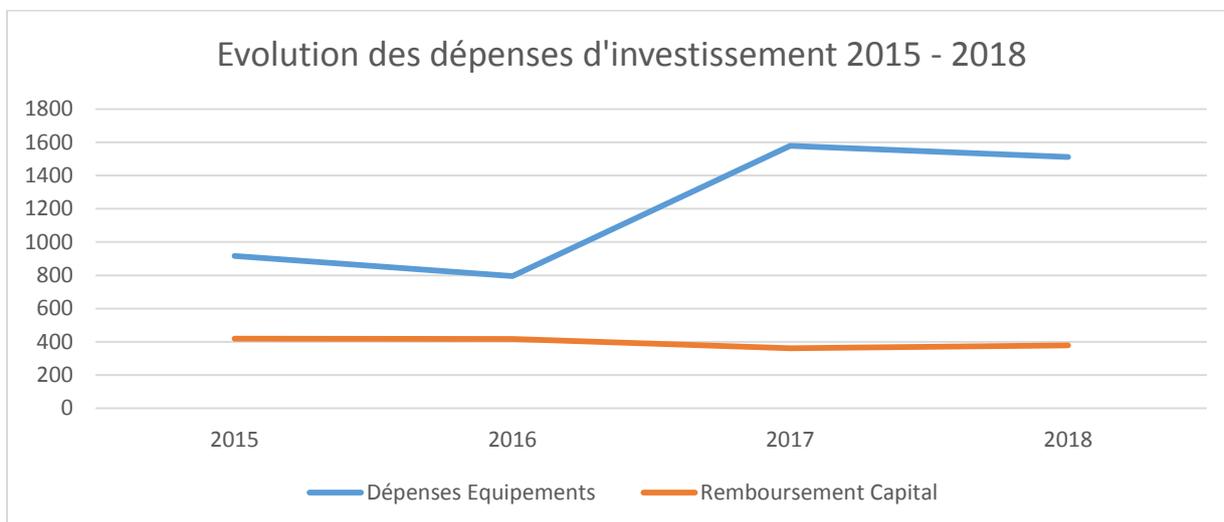
- Les investissements structurants :

- Socle rocheux
- PIEN
- Piscine
- Voirie

Mais également

- aménagement du columbarium,
- acquisition de matériel (outils informatiques, chaudière,...)
- entretien des bâtiments (enrobé cour d'école, équipements sportifs,...)
- éclairage public du cours Gambetta
- voirie
- reprise des principaux cours Gambetta, Joffre, Ausone
- amorce et l'étude du parking du collège
- poursuite du programme « accessibilité »
- mise aux normes électriques d'une partie des bâtiments communaux
- reprise du réseau en perspective de l'arrivée de la fibre optique
- travaux de reprise de toiture

Evolution des dépenses d'investissement 2015 - 2018				
	2015	2016	2017	2018
Dépenses Equipements	916	795	1578	1512
Remboursement Capital	418	417	361	379

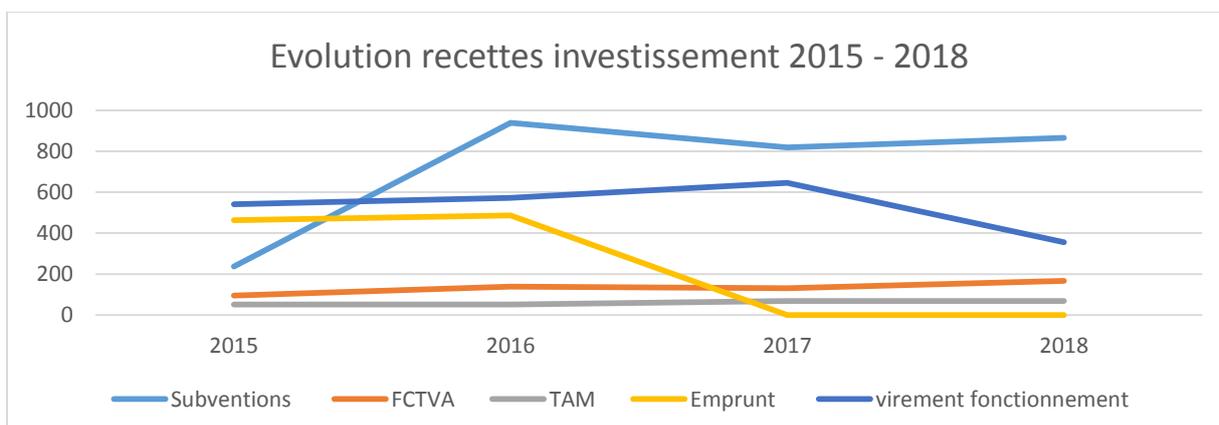


2 – les RECETTES d'Investissement

De manière générale, les recettes d'investissement se décomposent comme suit :

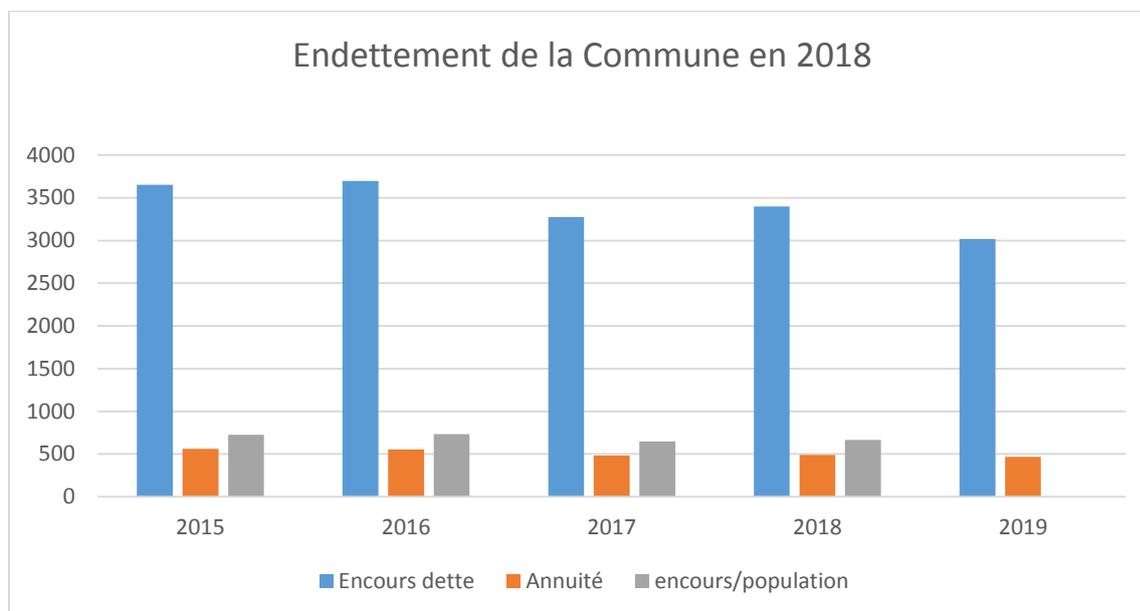
- les subventions d'investissement
- la récupération de FCTVA
- la taxe d'aménagement due en matière d'urbanisme, à 5 % (dont 1 % Cdc) et le recours éventuel à l'emprunt.

Evolution recettes investissement 2015 - 2018				
	2015	2016	2017	2018
Subventions	237	939	819	866
FCTVA	95	139	130	166
TAM	51	51	69	68
Emprunt	463	487	0	0
virement fonctionnement	541	572	645	356



3 – l'ENDETTEMENT de la commune

Endettement Commune				
	2015	2016	2017	2018
Encours dette	3652	3696	3274	3398
Annuité	561	555	481	491
encours/population	725	734	649	666



Le recours prudent à l'emprunt permet à la commune de présenter un niveau d'endettement maîtrisé. L'encours de la dette/habitant baisse sensiblement, en-dessous de la strate moyenne.

Le remboursement de l'emprunt aura été en 2018 de 419 867 €, sans recours à l'emprunt depuis deux ans.

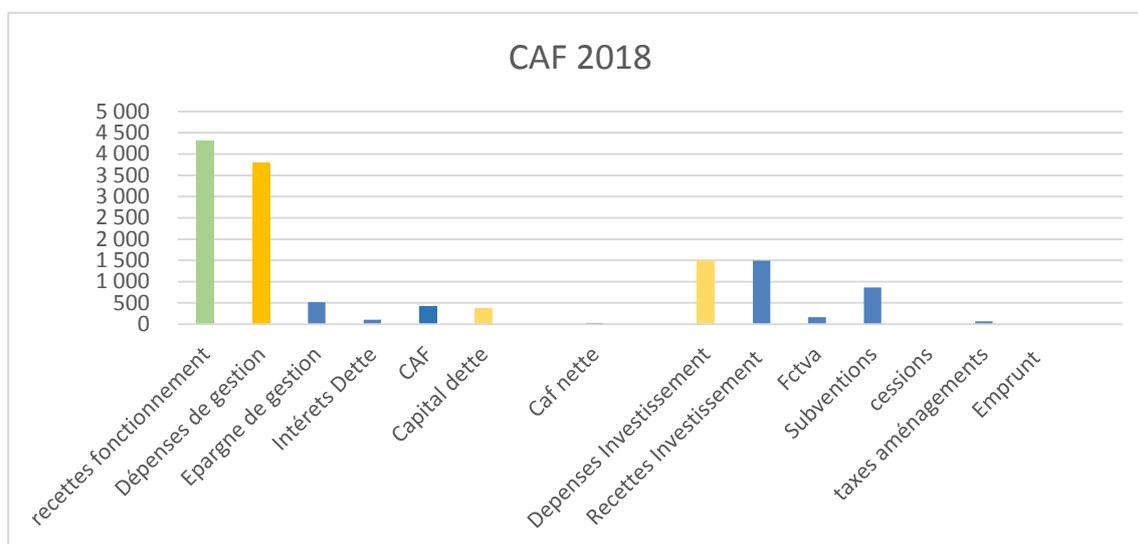
De ce fait, la dette de la commune baisse permettant d'envisager sereinement l'emprunt pour 2019. Les chiffres confirment que les dépenses d'investissement sont maîtrisées, parfaitement financées par les subventions systématiquement recherchées.

La commune peut se prévaloir d'un ratio de désendettement assez bas, qui indique le nombre d'année nécessaire à la commune au remboursement de sa dette grâce à l'épargne dégagée par la section de fonctionnement.

En 2018, la commune mettrait 6,6 ans pour solder l'ensemble de ses emprunts, le seuil de vigilance étant de 12 ans. Au-delà, la collectivité se trouverait en situation délicate, la durée générale des emprunts étant de 15 ans.

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT 2018

	Montant en Milliers	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
recettes fonctionnement	4 313		
Dépenses de gestion	3 796	Dép fonct 3 796	Recettes 4313
Epargne de gestion	517		
Intérêts Dette	112		
CAF	405	112	
Capital dette	379	CAF 405	
Caf nette	26		
Dépenses Investissement	1 512	Capital 379	CAF 405
Recettes Investissement	1 495		Recettes Invest 1 495
Fctva	166		
Subventions	866		
cessions	0	Dép Invest 1 512	
taxes aménagements	65		
Emprunt	0		



2018 en quelques chiffres

URBANISME			
	2017	2018	Variation
Permis constructeur	40	32	-20.00%
certificat d'urbanisme	16	17	6.25%
Déclaration Préalable	63	73	15.87%
TOTAL	119	122	2.52%

POLICE MUNICIPALE			
	2017	2018	Variation
Arrêtés de police	126	133	5.56%
enquêtes judiciaires	38	37	-2.63%
réquisition CSU	30	28	-6.67%
TOTAL	194	198	2.06%

FINANCES			
	2017	2018	Variation
Mandats	2192	2473	
Titres	709	740	4.37%
TOTAL	2901	3213	10.75%

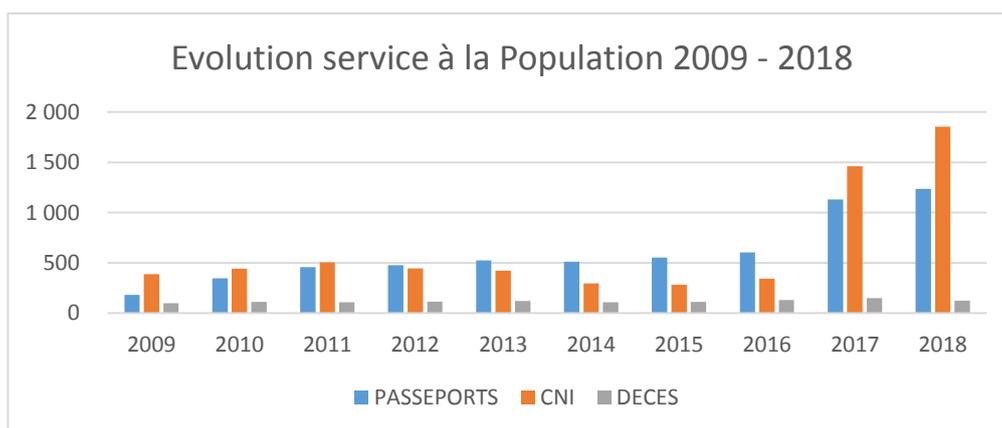
Marché et manifestations traditionnelles labellisées à l'inventaire du patrimoine culturel et immatériel
 Numérisation des archives
 Saison culturelle de la Médiathèque avec + 15% de fréquentation /2017

Les Ecoles : Baisse des effectifs de l'école Maternelle (- 25) maintien de l'effectif de l'Ecole Primaire.
 Fin des Tap à la rentrée 2018.
 Progression des repas cantine : 54 253 repas servis en 2018 soit 122 repas/jr EM et 266 repas/ jrs EP
 Progression du nombre d'associations notamment sportives et du nombre de licenciés (+ 178)

LA COMMUNE :
 38 000m² de bâtiments
 64 agents communaux
 service à la population / 2 Ecoles / service urbanisme / marché / manifestations /services archives et musée / pôle culturel PIEN / Police municipale / service technique voirie - travaux - sportif / Assainissement / bulletin d'information /CCAS / Chalet de vacances / gestion et prêt de salles et matériel / prêt de minibus / transport de personnes / Mise à disposition de personnel aux associations sportives et Cdc /

ETAT RECAPITULTIF SERVICE A LA POPULATION

	PASSEPORTS	CNI	DECES
2009	183	390	101
2010	346	443	111
2011	460	507	108
2012	479	447	116
2013	524	424	121
2014	513	296	110
2015	554	285	112
2016	603	343	131
2017	1 132	1 461	152
2018	1 237	1 856	126
TOTAL	6 031	6 452	1 188



Variation entre 2009 - 2018

	entre 2009-2018	entre 2017-2018
Passeports	575.96%	9.28%
Cni	375.90%	27.04%
Décès	24.75%	-17.11%

IV – LES ORIENTATIONS 2019

Le budget 2019 sera établi selon les orientations suivantes :

- **augmentation des dépenses de fonctionnement de 1 à 1,5 % et donc dépenses maîtrisées ;**
- **maintien du taux d'imposition**
- **poursuite des investissements communaux.**

a) En FONCTIONNEMENT :

En 2019 et ce malgré la réforme de la taxe d'habitation, les taux d'imposition communaux devraient être maintenus. Ils seront proposés au vote du budget et sont les suivants :

- **TAXE D'HABITATION** **14.11 %**
- **TAXE FONCIERE (bâti)** **14.65 %**
- **TAXE FONCIERE (non bâti)** **41.45 %**

Les dotations et participations devraient connaître une légère baisse, qui ne pourrait pas être compensée par la seule dynamique des bases fiscales des impôts locaux et la variation du nombre de contribuables sur la commune.

Les charges de fonctionnement seront contraintes mais nécessairement en hausse par :

- Le recrutement du personnel sur le polyèdre et les équipements sportifs (poste de coordonnateur) mais en partie co-financé par la DRAC et le Département.
- Par le non-remplacement systématique des départs à la retraite,
- Le recours à deux contrats aidés en perspective d'un recrutement en 2020 ;
- L'externalisation de certains services : restaurant scolaire, entretien de la piscine ;
- La mutualisation du service et gestion de l'informatique
- Une meilleure gestion des consommations de fluides et recours à de nouvelles méthodes de gestion des espaces plus écologiques et moins coûteuses (éco-pâturage...)
- Une meilleure gestion des déchets
- La recherche de financement systématique afin de permettre la mise en œuvre du programme des manifestations et du programme culturel du polyèdre
- L'optimisation des contrats d'assurances et contrats de maintenance
- Le maintien du montant des subventions aux associations
- Le maintien des actions de proximité et services à la population récurrentes
- La provision de plus de 90 000 € (dossier CLECT)

Sur le plan des recettes de fonctionnement, globalement celles-ci devraient rester stables (en 2018 = +0,1 %)

A ce jour, les dotations n'étant pas connues, il est nécessaire d'être prudent.

Les dotations d'Etat (DGF) sont évaluées sur la base des informations contenues dans le projet de la Loi de Finances 2019, et devraient donc rester stables.

Sur le plan des Péréquations intégrées à la DGF/DNP/DSR) les éléments inscrits au PLF n'apparaissent pas suffisamment certains et précis, pour déterminer à ce stade et de manière exacte leur évolution en 2019.

A ce jour, on peut supposer une augmentation de 3 % de la DSR et 0 % voire une diminution de la DNP à l'identique de 2018. Rappelons que l'attribution de compensation est maintenue en 2019 pour un montant de 496 129 € sous réserve toutefois des décisions de justice à venir dans le dossier opposant la Cdc/Bernos.

Enfin, rappelons également que les compensations des exonérations fiscales sont figées depuis 2018 ; elles ne sont donc plus utilisées comme les variables d'ajustement. Elles seront donc prévues et identiques à 2018.

Sur le plan des recettes fiscales : compte tenu du choix probable de ne pas augmenter les taux de fiscalité pour 2019, le produit fiscal ne devrait donc augmenter qu'en fonction de l'élargissement de la base locative

Sur le plan de la fiscalité indirecte : l'année 2018 ayant confirmée la reprise du marché de l'immobilier, on peut supposer une évolution positive du produit des droits de mutations. Les produits sur les taxes d'électricité et gaz seront connus dès lors que Bazas Energies aura mis au vote ses comptes administratifs 2018. Ils feront l'objet comme chaque année d'une convention financière entre la commune et Bazas Energies et d'un avenant.

Sur le plan des recettes des produits communaux : l'augmentation n'est pas envisagée afin de permettre à la population un accès équitable à la cantine, aux équipements sportifs et à la culture.

Une étude est actuellement en cours, menée par Ecofinances afin de trouver de nouvelles recettes, axées notamment sur l'occupation du domaine public, TLPE, la revalorisation des loyers communaux.

Sur le plan des produits exceptionnels : en dehors du remboursement des sinistres, il est envisagé des cessions et le reversement de l'excédent du budget « lotissement » désormais clos.

b) Les orientations d'INVESTISSEMENT

Poursuite et achèvement des grands chantiers :

1 503 097 €

Pôle de l'Image, de l'Écrit et du numérique
Cathédrale 2eme phase
Parking du Collège 1^{er} phase
CCMM : Salle multi-activités

LES EQUIPEMENTS SPORTIFS : 258 500€

Castagnolles : Toitures tribunes – Main courantes : 48 500€
Gymnase Ste Cluque : Toiture – éclairage : 90 000€
Réserve Castagnolles : 120 000€

VOIRIE : 120 000€

CCMM : Abords 40 000€ et Place du Berdilley : 20 000€
Cours Joffre : aménagement parking – ralentisseur 5 000€
Mobilier anti-intrusion : 15 000€
Rue Bancs Vieux : 15 000€
Aire service Relais Bazadais : 25 000€

ECLAIRAGE PUBLIC : 35 500€

Beaurenom : 26 000€
Capucins : 2 500€ / Alicias : 7 000€

BATIMENTS COMMUNAUX : 56 500€

Toitures anciennes Régies : 20 000 €
Remparts restaurant (accessibilité – mise aux normes) : 16 500 €
Casino – cinéma : isolation : 5 000 €
Salle conférence : porte coupe feux : 3 000 €
Musée : 10 000 €

ECOLIS : 16 000€

Toitures : 6 000 €
Aménagements extérieurs : 10 000 €

MATERIEL : 139 500€

Rayonnage archives : 25 000 €
Matériel anti intrusion : 15 000 €
Jeux écoles : 15 000 €
Véhicules : 50 000 €

Travaux en régie directe :

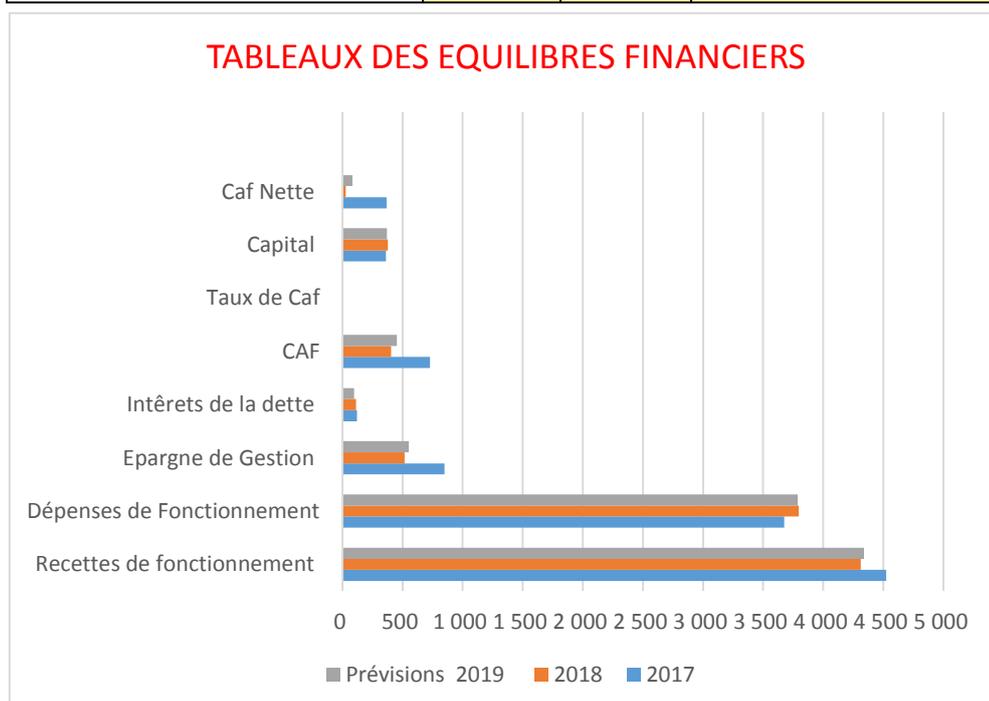
Accessibilité / mise aux normes électriques / CTM / cimetière /
aménagement extérieurs

Pour autant, il est nécessaire de réactualiser le PPI 2016 pour tenir compte de nouveaux programmes d'investissements tels que le Centre Marcel Martin (suite à sinistre), le parking du collège (suite à réhabilitation du collège par le Département), la rénovation du programme Cathédrale (après un gel d'un an) et la nécessaire opération de mise en sécurité de certains bâtiments communaux (tribunes castagnolles, main courantes).

Les travaux 2019 et susceptibles d'être inscrits au BP 2019 sont les suivants :

**PROSPECTIONS - TABLEAUX DES EQUILIBRES
FINANCIERS 2017 - 2019**

	2017	2018	Prévisions 2019
Recettes de fonctionnement	4 524	4 313	4 339
Dépenses de Fonctionnement	3 675	3 796	3 787
Epargne de Gestion	849	517	552
Intérêts de la dette	120	112	98
CAF	729	405	454
Taux de Caf	16.11%	9.39%	10.46%
Capital	361	379	370
Caf Nette	368	26	84
Dépenses d'Equipements	1 758	1 512	2 139
Recettes d'investissement	2 152	1 495	1 538
Besoin de financement	394	-17	-601
Emprunt	0	0	480
Variation FDR	394	17	-37
Encours de la dette	3 398	3 397	3 018
Désendettement	4.66	8.39	6.65



PROJECTIONS FINANCIERES 2019 DES INVESTISSEMENTS

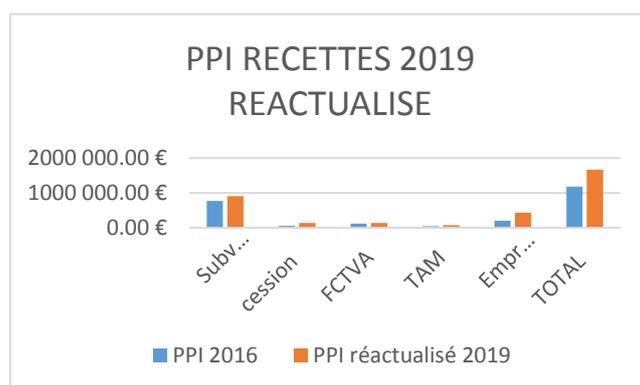
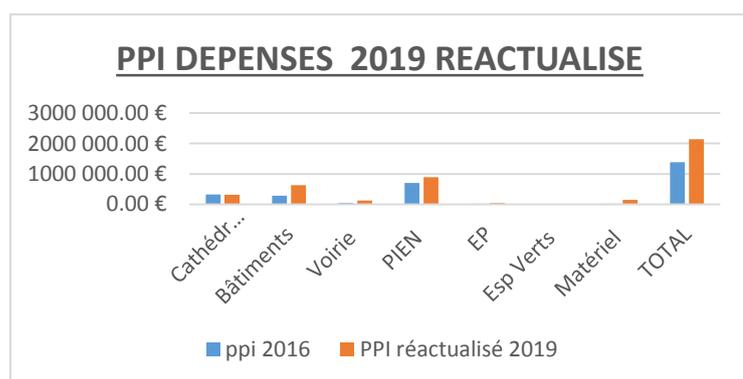
Dépenses d'investissement		2 139
recettes d'investissement		
	RAR	454
	Subventions	457
	FCTVA	130
	Cessions	130
	Tam	70
	Exdt capitalisé	297
Virement section fonctionnement		171
Emprunt		430
TOTAL Recettes		2 139

EVOLUTION PPI 2016 - 2019

DEPENSES	PPI 2016	PPI réactualisé 2019
Cathédrale	317 000.00 €	312 485.00 €
Bâtiments	285 000.00 €	631 160.00 €
Voirie	40 000.00 €	120 000.00 €
PIEN	700 000.00 €	890 952.00 €
EP	20 000.00 €	35 000.00 €
Esp Verts	5 000.00 €	10 000.00 €
Matériel	20 000.00 €	139 500.00 €
TOTAL	1 387 000.00 €	2 139 097.00 €

RECETTES	PPI 2016	PPI réactualisé 2019
Subvention	768 125.00 €	911 000.00 €
cession	50 000.00 €	130 000.00 €
FCTVA	120 000.00 €	130 000.00 €
TAM	45 000.00 €	70 000.00 €
Emprunt	200 000.00 €	430 000.00 €
TOTAL	1 183 125.00 €	1 671 000.00 €

Hors excédent capitalisé reversé et virement section fonctionnement



Le financement de ces travaux est le suivant :

- 42 % par les subventions
- 5 % par les cessions-ventes
- 30 % par l'emprunt nouveau
- 5 % par la FCTVA
- 3 % par la TAM
- 15 % par l'excédent de fonctionnement

Concernant les subventions, elles émanent à répartition égale du Département et DRAC, à 2 % par diverses institutions Europe, ancienne réserve parlementaire (Piscine), et 0,9 % par la Cdc pour le parking du collège (aucun financement sur les équipements sportifs).

CONCLUSION :

Afin de faire face aux baisses continues des dotations depuis 6 ans, les finances de la Ville de Bazas sont saines et la gestion prudente. Ainsi, de nombreuses actions ont été engagées :

- Renégociation des contrats d'assurances, prestations informatiques, cantine, électricité
- Optimisation de la masse salariale par le non-remplacement des départs en retraite, la formation continue du personnel, le recours aux contrats aidés, de prestations de service, polyvalence du personnel et audit des services.
- Le recours aux locations ou crédit-bail longue durée notamment sur la flotte automobile
- La recherche de nouvelles techniques de gestion des déchets, des produits d'entretien et de l'entretien des terrains de sports.
- Un encouragement auprès des associations à convenir d'une démarche participative et citoyenne dans l'amélioration, la rénovation et l'utilisation des équipements communaux qui leur sont prêtés.
- La mise en concurrence systématique des fournisseurs
- L'informatisation de certains services (PM, archives, gestion des salles, prise de RDV pour les passeports, marchés publics,...) permettant d'optimiser le temps de travail,

Afin de réduire les charges de fonctionnement à un niveau raisonnable, tout en tenant compte de l'ouverture prochaine du polyèdre, de la saison de la piscine, de l'augmentation des sollicitations des services d'état civil, et tout en proposant une bonne qualité de service à la population et en poursuivant la politique des travaux inscrits au PPI revue et modifiée.

Les investissements de ces trois dernières années ont été réalisés sans mettre en difficulté les finances de la collectivité et ce malgré le désengagement des dotations d'Etat, les incertitudes relatives aux compensations financières, l'augmentation faible de l'impôt, et le non recours systématique à l'emprunt.

Ce constat pourrait toutefois être remis en cause si diverses interrogations sans réelles réponses à ce jour, étaient levées en 2019 :

- Non compensation intégrale de l'exonération de la taxe d'habitation ;
- Réduction de l'AC (attribution de compensation) (contention CLECT)
- Augmentation des taux d'intérêts bancaires.